Formation SST : Devenir sauveteur secouriste du travail

Ref: PR-SST-SST

Agir efficacement face à une situation d'accident en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés



DURÉE : **2 Jours** (14H)
Prix : **1 535,00 € HT**

PRÉSENTIEL
FORMATION QUALIFIANTE

Objectifs et compétences visés

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Personnels désignés pour porter secours en cas d'accident (article R.4224-15 du Code du travail) et/ou tout volontaire dans l'entreprise.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

La durée de validité de la formation est de 24 mois de date à date. Le certificat de sauveteur secouriste du travail n'est conservé qu'à condition de mettre en place un suivi de son maintien et actualisation des compétences (PR-SST-MAC-SST).

Contenu de la formation

Sauveteur secouriste du travail

Formation de 14h en présentiel répartie sur 2 jours consécutifs

Public cible et prérequis :

- Toute personne désireuse de devenir sauveteur secouriste du travail
- Aucun prérequis

Objectifs de la formation :

- Intervenir face à une situation d'accident de travail
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Nombre de stagiaires :

- 4 minimum et 10 maximum

Compétences :

- Examiner la (les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Secourir la victime de manière appropriée.
- Situer son rôle de sauveteur secouriste du travail dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses repérées.

Programme :

1ère demi-journée

8h30 à 12h00

- Présentation de la formation et de son organisation
- Information sur la COVID19 (procédure sur les risques de transmission de la COVID19)
- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

2ème demi-journée

13h00 à 16h30

- Protéger,
- Examiner,
- Faire alerter/alerter,
- Secourir 1 : la victime saigne abondamment
- Secourir 2 : la victime s'étouffe
- Secourir 3 : la victime se plaint d'un malaise

3ème demi-journée

08h30 à 12h00

- Secourir 4 : la victime se plaint de brulures
- Secourir 5 : la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- Secourir 6 : la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- Secourir 7 : la victime ne répond pas, mais elle respire

4ème demi-journée

13h00 à 16h30

- Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas
- Épreuves certificatives 1 et 2

Épreuve certificative n°1 :

7 min par personne (1h10 pour 10 participants)

Compétences 2, 3, 4 et 5

Elle est réalisée à partir de la mise en place d’une situation d’accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d’une analyse avec le formateur.

Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :

- 1 victime / 1 lésion,
- 1 ou plusieurs dangers persistants,
- 1 ou plusieurs témoins,
- des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l’intégralité des compétences lui permettant d’intervenir efficacement face à la situation proposée.

Épreuve certificative n°2 :

5 min par personne (0h50 pour 10 participants)

Compétences 1, 6, 7 et 8

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l’épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d’un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l’activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Clôture de stage

Durée de validité du certificat de sauveteur secouriste du travail :

24 mois et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d’un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu’à la réussite aux épreuves certificatives.

La formation est dispensée par des formateurs ou formateurs de formateurs SST titulaires de leurs certificats à jour

Moyens et méthodes pédagogiques :

- La formation se déroule dans une salle de formation équipée d’un vidéo projecteur, d'un écran blanc et de paperboard.

- La formation mobilise les infrastructures, équipements et moyens techniques du site CNPP-Vernon ou du client, les équipements et moyens utilisés permettant de mettre en application les enseignements dispensés et d'atteindre les objectifs et compétences visés.
- La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques variées et interactives visant à capter l'attention des stagiaires et optimiser leur apprentissage. À ce titre, elle comprend non seulement des séquences théoriques indispensables à l'acquisition de connaissances techniques, réglementaires et/ou normatives, mais aussi des séquences pratiques permettant de mettre en application les enseignements dispensés et d'acquérir les compétences visées (exercices, analyse et résolution d'une étude de cas, mises en situation professionnelles et jeux de rôle…).

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Epreuve certificative n°1

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :

- 1 victime / 1 lésion,
- 1 ou plusieurs dangers persistants,
- 1 ou plusieurs témoins,
- des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve certificative n°2

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Nos plus

Le programme est tenu à jour par un responsable formation du pôle HSE lui même formateur de formateurs de sauveteurs secouristes du travail.

Les principes acquis lors de cette formation sont applicables hors du cadre professionnel.

CNPP est habilité auprès de l'INRS.

CNPP en quelques chiffres

21000
stagiaires / an


Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

98%
de stagiaires satisfaits en 2025

Nos formations complémentaires

Sauveteurs secouristes du travail
Formation : Initiation au secourisme
1 Jour
Présentiel
Intervenir en cas d'accident du travail et mettre en application ses compétences de secouriste dans son entreprise

Sauveteurs secouristes du travail
Formation SST : Devenir sauveteur secouriste du travail
2 Jours
Présentiel
Agir efficacement face à une situation d'accident en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70